

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 14 février 2014
(convocation du 3 février 2014)

Aujourd'hui Vendredi Quatorze Février Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle à partir de 11 h 30
M. DUPRAT Christophe à M. GAUTE Jean-Michel à partir de 12 h 20
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. QUERON Robert à partir de 10 h 55
M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 12 h 00
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 9 H 55
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à partir de 11 H 10
M. SOUBIRAN Claude à M. GAUZERE Jean-Marc à partir de 12 H 20
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme BONNEFOY Christine
M. BOUSQUET Ludovic à Mme BREZILLON Anne
M. BRUGERE Nicolas à M. DUPOUY Alain jusqu'à 10 H 10
Mme CAZALET Anne-Marie à M. MOGA Alain
Mme COLLET Brigitte à M. SOLARI Joël à partir de 12 H 20
M. DAVID Jean-Louis à M. GARNIER Jean-Paul à partir de 11 h 25
Mme DELATTRE Nathalie à M. DUCASSOU Dominique à partir de 12 H 05
M. DELAUX Stephan à M. DAVID Yohan à partir de 12 h 20

Mlle DELTIPLE Nathalie à M. BENOIT Jean-Jacques à partir de 11 H 05
M. EGRON Jean-François à Mme FAORO Michèle à partir de 10 H 50
Mlle EL KHADIR Samira à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10 H 30
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 H 35
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à Mme LIRE Marie-Françoise
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL PUECH Clément à partir de 11 H 40
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
Mme LAURENT Wanda à Mme PIAZZA Arielle
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PARCELIER Muriel à M. BRON Jean-Charles
M. PEREZ Jean-Michel à Mme DIEZ Martine jusqu'à 10 H 15
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à Mme WALRYCK Anne
M. RESPAUD Jacques à M. ROUYEYRE Matthieu jusqu'à 10 H 15
Mme SAINT-ORICE Nicole à M. SIBE Maxime

EXCUSES :

M. ASSERAY Bruno

LA SEANCE EST OUVERTE

**TALENCE - Aménagement paysager parc dit "Bel Air", rue Georges Pompidou -
Fonds de concours - Décision - Convention - Autorisation**

Monsieur LAMAISON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de l'opération « Un espace vert à 10 minutes », la commune de Talence procède aux aménagements paysagers et à la mise en valeur de ses espaces naturels. Plusieurs parcelles de la commune sont concernées, dont celle située rue Georges Pompidou cadastrée AX 537.

L'aménagement du parc dit « Bel Air » comprendra plusieurs zones.

Des jardins partagés seront mis gratuitement à la disposition d'une association en cours de constitution, qui en assurera la gestion.

Des parcelles de jardin de taille différente permettront d'adopter l'offre à la demande. La cabane en bois servira à ranger l'outillage et accueillera les réunions, les formations et protégera le public en cas de pluie. De nombreux voisins, les résidents de la maison de retraite, sont intéressés par les parcelles proposées.

L'entrée principale du parc, rue Pompidou, sera marquée par un verger, où une trentaine de fruitiers permettront aux enfants de comprendre les cycles végétaux. La pollinisation de ces arbres sera assurée par les ruches placées sur le toit de la maison de retraite contigüe, qui profite aussi de la vue sur le parc. Un soin particulier a été apporté au choix des essences de fruitiers, afin que la pollinisation soit maximale et que les traitements phytosanitaires soient au contraire réduits.

Sous le verger, puis sous la futaie qui le prolonge, des bancs, des tables de pique-nique permettront de profiter de l'ombrage ou du soleil, selon la saison. Les jardiniers, les riverains et, d'une manière générale, tous les publics, pourront venir s'y détendre, manger, lire...

L'espace de jeux accueillera les enfants gardés par les assistantes maternelles, ainsi que les enfants du quartier. Les jeux en robinier sont fabriqués avec des cordages, des arbres morts, tout en étant aux normes de sécurité actuelles.

Une vingtaine d'arbres d'ornement ombreront les espaces périphériques et créeront un volume vert, afin de rompre l'effet « couloir » d'un site plutôt allongé.

Un espace libre permettra aux jeunes de jouer sur un espace dégagé, limité par une haie de platanes ancienne qui a été conservée.

Le budget de l'action se décompose ainsi :

Par délibération de son conseil municipal du 9 septembre 2013, la commune de Talence sollicite l'aide financière de la Communauté urbaine de Bordeaux, pour la somme de 40 000 €, ce qui représente 49,64 % du budget prévisionnel, qui s'élève à 80 576 €.

BUDGET PRÉVISIONNEL (€)			
DÉPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Travaux	80 576	Communauté urbaine	40 000
		Commune de Talence	40 576
Total Dépenses	80 576	Total Recettes	80 576

La valorisation de cette zone figure au contrat de co-développement 2012-2014 conclu avec la ville de Talence, dans la fiche action n° 19 « Un espace vert à moins de 10 minutes ».

Elle répond aux critères suivant du « Dispositif Nature », adopté par délibération 2011/0929 du 16 décembre 2011, qui vise notamment à accompagner les communes pour les « Travaux d'aménagement, de valorisation et de protection des espaces naturels ou agricoles et des paysages ou du bâti y afférent » :

- Ouverture au public,
- Protection, valorisation et promotion des sites naturels et des paysages,
- Financement partagé entre La Cub et la commune de Talence,
- Innovation et expérimentation par l'utilisation de variétés et de techniques culturales réduisant le recours aux intrants chimiques.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5215 26,

VU la délibération n° 2012/0010 du 20 janvier 2012 validant les principes et objectifs des contrats de co-développement à intervenir avec chaque commune membre pour la période 2012/2014,

VU la délibération communautaire n° 2011/0929 du 16 décembre 2011 relative au dispositif d'aide financière des projets Nature,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDÉRANT QUE

La Communauté urbaine de Bordeaux poursuit une politique d'aménagement durable de son territoire, en particulier par la valorisation de ses espaces naturels et agricoles.

DÉCIDE

Article 1 : Un fonds de concours d'un montant de 40 000 € est attribuée à la commune de Talence au titre de l'aménagement paysager du parc dit « Bel Air » rue Georges Pompidou.

Article 2 : Monsieur le président est autorisé à signer la convention ci-annexée, destinée à définir les modalités de règlement de cette subvention.

Article 3 : Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : La dépense correspondante sera imputée au budget principal de l'exercice 2014, en section de chapitre 204 – compte 2041412 – fonction 8330 – CRB UD00 – opération 05P012O002.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 14 février 2014,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
26 FÉVRIER 2014

PUBLIÉ LE : 26 FÉVRIER 2014

M. SERGE LAMAISON